

## Herbe la Pampa : une invasive dans nos jardins, dangereuse pour la santé et l'environnement

Originaires d'Amérique du Sud et introduites en France au XVIII<sup>ème</sup> siècle pour l'aménagement paysager, l'Herbe de la Pampa (*Cortaderia selloana*) a peu à peu envahi nos paysages. Encore très prisée pour ses qualités ornementales, elle représente pourtant une menace importante pour nos écosystèmes et notre santé.

En effet, cette grande graminée est une Espèce Exotique Envahissante pour sa capacité à coloniser les espaces naturels essentiels comme les zones humides, les prairies, voire les sous-bois. Elle s'observe aussi assez facilement en bord de route. En colonisant ces milieux, elle réduit la biodiversité, diminue la qualité fourragère et augmente les risques d'incendie tout en perturbant les paysages naturels.

Cette espèce a de grandes capacités de reproduction et de dispersion, chaque pied femelle adulte produit des millions de graines, qui peuvent être dispersés à des kilomètres par le vent. Les pieds mâles sont eux capables de produire des dizaines de millions de grains de pollen particulièrement allergènes pour les allergiques aux graminées, de plus en plus nombreux dans la population (21% de la population). Le pollen de *Cortaderia* provoque des réactions allergiques, rallongeant ainsi dans nos régions la période saisonnière d'allergie aux graminées de 2 à 3 mois ([Rodriguez et al., 2021](#)). Une préoccupation sanitaire s'ajoute donc à celle de l'impact négatif qu'elle fait subir à la biodiversité autochtone.

**Cette espèce fait dorénavant officiellement partie de la liste des Espèces végétales Exotiques Envahissantes (EEE ou EVEE) du territoire métropolitain, cela signifie que la détention, la commercialisation, l'utilisation et l'introduction dans le milieu naturel de cette plante sont strictement interdites, conformément à [l'arrêté du 02 mars 2023](#).**

Face aux problèmes causés par cette espèce, une stratégie transnationale est à l'œuvre, dans laquelle chaque collectivité ou entreprise peut s'inscrire. Vous trouverez plus d'informations des bonnes pratiques pour lutter contre cette espèce [sous ce lien](#) et [sous ce lien](#) également.

Si vous en possédez, arrachez-les si vous le pouvez ou coupez les inflorescences avant qu'elles ne répandent graines et pollen, et envoyez-les en déchetterie dans des sacs poubelle bien fermés.

Vous pouvez également agir en signalant sa présence via la quête « **ALERTE HERBE DE LA PAMPA** », sur l'application mobile INPN Espèces, afin d'enrichir la donnée de localisation et permettre de tracer une cartographie actualisée de l'envahissement du territoire par cette plante invasive.

Et aussi, sensibilisez autour de vous à la nécessité d'intervenir !

### Plus d'infos

<https://cen-nouvelle-aquitaine.org/life-coopcortaderia-developpement-et-mise-en-oeuvre-dune-alliance-transnationale-contre-cortaderia-selloana/>

<https://www.seo.org/lifecoopcortaderia/fr/portada-fr/>

Télécharger l'application mobile INPN Espèces :



Contact :

Annabelle Thierry – chargée de mission – Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine  
a.thierry@cen-na.org 07 45 17 97 28

